



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 29 juillet 2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le vingt trois juillet deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 13**

Présents : Denis CHEVALLIER, Jean-Pierre DETROYAT, Thierry NICOUD, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Thierry RUF, Cédric VEYRET.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : André ROJAT donne procuration à Thierry RUF

Absence : Sylvie SEYSSEL

**Nombre de votants : 14**

Secrétaire de séance : Justine REY

### Ordre du jour :

1. Approbation PV conseil du 25 juin 2025
2. Délibération pour contrat de travail employée communale
3. Délibération pour réglementation circulation Chemin du Goulet
4. Délibération pour numérotation bâtiment Chemin du Mollard
5. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2025 à 19h30.

### 1. Approbation du PV du 25 juin 2025

Le PV du conseil municipal du 25 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Délibération pour contrat de travail employée communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement a été prise le 23 mars 2023.

Considérant la demande de temps partiel d'un agent et la nécessité de pourvoir son poste, M. Le Maire propose de recruter un agent de remplacement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour une durée de 1 an à raison de 28 heures annualisées.

Délibération validée à l'unanimité.

### 3. Délibération pour réglementation circulation Chemin du Goulet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande des riverains concernant l'installation d'un panneau interdiction aux véhicules à moteur au début du Chemin du Goulet pour informer les automobilistes que le chemin n'est pas carrossable sur toute sa longueur.



M. Le Maire précise que la problématique est la suivante le Chemin du Goulet est un chemin communal, même s'il n'est pas carrossable.

Délibération rejetée à l'unanimité.

#### **4. Délibération pour numérotation bâtiment Chemin du Mollard**

- Chemin du Mollard – M. MONTEL Thierry : N° 380

Délibération votée à l'unanimité

#### **5. Questions diverses**

- Réunion du commissaire enquêteur le 30 juillet 2025 : des erreurs ont été relevées par Jean-Pierre DETROYAT, un courrier va être fait.
- OAP : le promoteur demande un rdv le 26 août 2025 à 9h30 avec le service de la communauté de communes et les élus
- Sinistre électrique à la cantine : expert vient le 4 août
- Incendie Chemin de la Tour : un expert est mandaté pour déterminer les responsabilités : la mairie est conviée le 10 septembre 2025 à 10h00.
- un cinquième nid de frelons vient d'être signalé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

PROCHAIN CONSEIL : Mercredi 3 septembre 2025 à 19h30

Le/La Secrétaire

Le Maire

